

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN LAURÉS
l'Humanité

HORS-SÉRIE

1789 - 2019

L'ÉGALITÉ, UNE PASSION FRANÇAISE

HORS-SÉRIE

1789

7,90€

2019



L'ÉGALITÉ, UNE PASSION FRANÇAISE

JE SOUHAITE RECEVOIR CE HORS-SÉRIE À 7,90 EUROS + 2 EUROS DE FRAIS DE PORT*, SOIT : 9,90 € X EXEMPLAIRE(S) = EUROS.

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

E-MAIL

* valable uniquement pour la France métropolitaine.

RENOYER IMPÉRATIVEMENT CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ) À :
L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION, 3, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37550 SAINT-AVERTIN. TÉLÉPHONE : 01 55 84 40 30.

ÉGALEMENT CHEZ VOS MARCHANDS DE JOURNAUX ET SUR HUMANITE.FR

À VERSAILLES, LE ROI MENACE, L'ASSEMBLÉE RÉSISTE

Après la décision du tiers état de se constituer en Assemblée nationale et le célèbre serment du Jeu de paume, le roi convoque alors les députés, le 23 juin, à une séance royale durant laquelle il consent quelques concessions, mais annule toutes les initiatives prises par le tiers état et menace l'Assemblée de dissolution. Extraits.

Le roi : Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé pour ainsi dire au devant des vœux de la Nation, en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur (...).

Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, et la Nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain et du zèle éclairé de ses représentants, elle allait jouir des prospérités que cette union devait lui procurer. Les états généraux sont ouverts depuis près de deux mois et ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits.

Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi, c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume que je viens en retracer le véri-

table esprit et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'État que dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle qui doit opérer le salut de l'État. Seront momentanément exceptées des affaires qui pourront être traitées en commun, celles qui regardent les droits antiques et constitutionnels des

trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains états généraux, les propriétés féodales et seigneuriales, les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres (...).

MENACES ROYALES

Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues : elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public, et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples ; seul, je me reconsidérerai comme leur véritable représentant ; et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe

Mirabeau face au marquis de Dreux-Brézé, qui tente d'imposer les vues du roi. Louis XVI pense encore



entre le vœu le plus général de la Nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs ; et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi, jusqu'à présent, qui fais tout le bonheur de mes peuples ; et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand-maître



Après l'abolition des privilèges du 4 août, le 26 août, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen vient sceller un été d'ébullition politique dont l'écho résonne encore.

« Si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » MIRABEAU

des cérémonies de faire préparer les salles. (Le roi et les privilégiés se retirent).

M. le comte de Mirabeau : J'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature ? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux ? Qui vous fait ce commandement ? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous, de nous, Messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous enfin, de qui seuls 25 millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne l'Assemblée. Où sont les ennemis de la Nation ? Catilina est-il à nos portes ? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez

dans la religion de votre serment ; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution. (Le marquis de Dreux-Brézé s'approche du président).

LE TIERS NE BOUGERA PAS

Le marquis de Dreux-Brézé : Messieurs, vous avez entendu les intentions du roi.

M. le comte de Mirabeau : Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux ; vous, qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.

Les députés (d'une voix unanime) : Tel est le vœu de l'Assemblée. ★

DOSSIER RÉALISÉ PAR STÉPHANE SAHUC

ssahuc@humadimanche.fr

